



SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES

Procès-verbal de l'Assemblée générale des membres de la **Section locale de Montréal**, tenue le **mardi 26 mars 2024**, au collège **André-Grasset** situé au **1001, boul. Crémazie Est, Montréal**.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée générale;
 2. Approbation et signature du procès-verbal de l'Assemblée générale du 27 février 2024;
 3. Demandes d'admission des nouveaux membres;
 4. Rapport mensuel du secrétaire-trésorier sur l'état de variation de la caisse générale du mois de février 2024;
 5. Rapport de la réunion du Comité exécutif du 15 mars 2024;
 6. Rapport de la réunion du Comité d'organisation et d'information avec invitation du Comité des jeunes;
 7. Résolutions;
 8. Démissions et mise en nomination des déléguées syndicales et délégués syndicaux;
 9. Affaires générales;
 10. Levée de l'Assemblée.
-

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE PAR LE PRÉSIDENT À 18 h 52

Le confrère Renaud Viel, président, ouvre l'assemblée et adresse ses salutations aux nombreux membres présents. Il souligne l'importance de reconnaître le territoire sur lequel nous nous trouvons, un territoire autochtone non cédé de la nation Kanien'kehà:ka.

Le président informe les membres de la campagne publique lancée par les différents syndicats affiliés SCFP, afin de mettre en garde contre les volontés du gouvernement de privatiser la société d'État Hydro-Québec. Ce sont des enjeux que nous connaissons bien avec Postes Canada. Il indique que des feuilles pour la pétition sont disponibles sur les tables.

Le confrère poursuit avec les différentes formations syndicales à venir :

- 19 au 21 avril 2024 - Initiation à la vie syndicale et Délégué(e) de base;
- 26 au 28 avril 2024 - Connaître mes droits et Procédure de grief;
- 5 au 10 mai 2024 – Leadership;
- 24 au 26 mai 2024 - Connaître mes droits et Préparation à la grève;

Il invite les membres présents à informer leurs collègues des dates de formations à venir et de les encourager à s'inscrire.

Renaud Viel indique que de nombreux membres n'ont toujours pas adhéré au STTP. Nous sommes en période de négociation et la carte de membre procure beaucoup d'avantages comme l'assurance vie, le droit de vote ainsi que les allocations de grèves, entre autres.

Le confrère Viel souligne l'augmentation des rencontres disciplinaires et des contestations d'accidents de travail liées à des événements capturés en vidéo par les caméras des clients, qu'il s'agisse de sonnettes ou de caméras de sécurité. Il met en avant l'importance de notre vigilance face à cette tendance.

Suite à la décision arbitrale en lien avec le ramassage de colis, la consœur Cathy Bédard, 2e vice-présidente, explique que l'employeur a interprété la décision de manière autonome, ce qui a suscité un désaccord au sein du Syndicat. Par conséquent, il est impératif que nous continuions à transmettre nos enquêtes de grief, incluant toutes les informations pertinentes concernant les ramassages des clients commerciaux.

La consœur Anny Lesage, dirigeante de l'éducation et de l'organisation à la Région du Montréal métropolitain, siège sur le Comité de négociation de nos conventions collectives. Elle résume les points clés des négociations avec l'employeur. Malgré les progrès réalisés, un effort substantiel demeure nécessaire. Notre force réside dans la solidarité, dont l'importance de soutenir activement notre comité de négociation par des actions concrètes sur nos lieux de travail.

Le président, souligne le départ du confrère Dominic Taddeo, qui a participé activement à la vie syndicale au sein du STTP à titre de délégué au plan mécanisé à Léo-Blanchette, pendant plus de 25 ans. Nous lui souhaitons une bonne retraite.

Pour conclure le confrère Pierre-Marc Allaire-Daly, directeur du Comité organisation et information ainsi que coordonnateur national, organise une activité dynamique visant à encourager et démontrer notre soutien au Comité de négociation 2024.

2. APPROBATION ET SIGNATURE DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 27 FÉVRIER 2024

Le confrère Renaud Viel, président, nous informe que le procès-verbal de la dernière assemblée générale est disponible sur les tables installées dans la salle.

Proposé par : Edith Bélanger Lavoie

Appuyé par : Lisa-Marie Couture

Adopté

3. DEMANDES D'ADMISSION DES NOUVEAUX MEMBRES

La consœur Andréanne Urbain, secrétaire-trésorière, indique qu'il y a eu 36 demandes d'admission de nouveaux membres depuis la dernière assemblée.

Proposé par : Lisa-Marie Couture

Appuyé par : Frédéric Pomerleau

Adopté

4. RAPPORT MENSUEL DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER SUR L'ÉTAT DES VARIATIONS DE LA CAISSE POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Le confrère Stéphane Fauvelle, secrétaire-trésorier adjoint, procède à la lecture, l'analyse et l'explication du rapport mensuel sur l'état des variations de la caisse pour le mois de février 2024.

Proposé par : Marie-Josée Dorion

Appuyé par : Éric Labrèche

Adopté

5. RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF LOCAL DU 15 MARS 2024

La consœur Andréanne Urbain, secrétaire-trésorière, fait la lecture du rapport de la réunion du Comité exécutif local (CEL) qui s'est tenue le 15 mars 2024. Plusieurs membres interviennent concernant le rapport du CEL et le président répond aux questions.

Proposé par : Diane Amesbury

Appuyé par : Frédéric Pomerleau

Adopté

6. RAPPORT DE LA RÉUNION DU COMITÉ D'ORGANISATION ET D'INFORMATION AVEC INVITATION DU COMITÉ DES JEUNES

La consœur, Caroline Laflamme, procède à la lecture du rapport du Comité d'organisation et d'information ainsi que celui du Comité des jeunes qui se sont tenus le 5 mars 2024, dans les bureaux de l'Édifice FTQ, situé au 565, boul. Crémazie Est, 3^e étage, à Montréal.

Proposé par : Caroline Laflamme

Appuyé par : Ann Girard

Adopté

7 RÉOLUTION - MARS 2024

7.1 CLAUSE 1.20

ATTENDU QUE les membres suivants ont demandé d'être exemptés du paiement de leurs cotisations syndicales pour les périodes suivantes :

N.B. Pour préserver la confidentialité des membres qui ont présenté une demande d'exemption de cotisations syndicales, leur nom a été retiré.

QU'IL SOIT RÉSOLU de dispenser ces membres du paiement de leurs cotisations syndicales pour la période concernée, et ce, pour des raisons valables;

QU'IL SOIT RÉSOLU de conserver le statut de membre « En règle » pour ces membres.

Proposé par : Alexandre Corneli

Appuyé par : Edith Bélanger Lavoie

Adopté

7.2 ACHAT SIFFLETS

ATTENDU QUE la Section locale de Montréal désire démontrer son soutien envers ses membres qui s'organisent sur les planchers de travail;

ATTENDU QUE la Section locale doit se préparer adéquatement en vue de la prochaine ronde de négociations;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire l'achat de 6 000 sifflets au coût d'environ 7 000,00 \$;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « promotion syndicale ».

Proposé par : François Senécal

Appuyé par : Caroline Laflamme

Adopté

7.3 AIDE DE BUREAU

ATTENDU QUE la défense des membres est une priorité absolue à la Section locale de Montréal;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à déboursier les coûts de libération de leurs fonctions au bureau de poste pour les confrères Alex Fauvelle du 14 au 20 avril 2024, Pierre-Luc Grenon du 15 au 22 mars 2024, Jean-François Beauchemin du 5 au 27 avril 2024, David Gauvreau du 14 au 27 avril 2024 et Isabelle Lachance du 14 avril au 4 mai 2024;

QU'IL SOIT RÉSOLU de les rémunérer au taux horaire approprié pour un maximum de huit (8) heures par jour et/ou 40 heures par semaine;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « Aide de bureau ».

Proposé par : Lisa-Marie Couture

Appuyé par : Caroline Fortin

Adopté

7.4 TOUR DE LIRE

ATTENDU QUE la Section locale de Montréal reconnaît l'importance cruciale de l'éducation et de l'alphabétisation dans la communauté et soutient les initiatives qui facilitent l'accès à la lecture pour tous;

ATTENDU QUE la Section locale de Montréal valorise le rôle significatif joué par l'organisme Le tour de lire dans la promotion de la lecture et l'amélioration des compétences chez les enfants et les adultes de Montréal;

ATTENDU QUE Le tour de lire doit relocaliser ses locaux après une éviction;

QU'IL SOIT RÉSOLU d'autoriser la secrétaire-trésorière à faire parvenir un montant de 150,00 \$ au Tour de lire;

QU'IL SOIT RÉSOLU de porter cette dépense à l'item « Appui syndical ».

Proposé par : Ann Girard

Appuyé par : Jordan Préfontaine

Adopté

7.5 AVIS DE MOTION

La consœur Andréeanne Urbain nous fait la lecture du texte original et de la modification proposée.

AVIS DE MOTION

CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS

1^{re} lecture et vote

assemblée générale du 26 mars 2024

Chapitre 6 et 2

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Ce comité</p> <p>615. a) Est composé de quatre (4) membres de droit du Comité exécutif, comme prévu dans les présents règlements, et de six (6) membres qui ont le statut de membre à vie ou de membre à la retraite du STTP, nommés par le Comité exécutif et sous réserve de l'approbation par l'assemblée générale des membres.</p> <p>615. b) Élabore des propositions de négociation visant à améliorer ou modifier les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités.</p> <p>615. c) Éduque les membres et les membres retraités concernant les régimes de retraite, les avantages sociaux des membres retraités et d'autres questions relatives à la retraite.</p> <p>615. d) Fait rapport au Comité exécutif et l'assemblée générale.</p>	<p>CHAPITRE 6</p> <p>615. Retrait dans son intégralité</p>

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 2</p> <p>209. f) À la direction du Comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités et est membre de droit du Comité de finance et des activités sociales et du Comité des règlements de la Section locale.</p> <p>214. e) Est membre de droit des Comités des Régimes de retraite et des avantages sociaux des membres retraités, des règlements de la</p>	<p>CHAPITRE 2</p> <p>209 f) Est membre de droit du Comité de finance et des activités sociales et du Comité des règlements de la Section locale. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p> <p>214. e) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale, et agit à titre de secrétaire. (concordance avec le retrait du règlement 615)</p>

Section locale, et agit à titre de secrétaire de ce dernier.	
216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale et du Comité sur les régimes de retraite et les avantages sociaux des membres retraités et agit comme secrétaire de ce dernier.	216. h) Est membre de droit du Comité des règlements de la Section locale. (concordance avec le retrait du règlement 615)

Les membres présents à l'assemblée votent et la première lecture est adoptée au deux tiers (2/3) des membres en règle ayant le droit de vote.

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Lisa-Marie Couture
Adopté

7.6 AVIS DE MOTION

La consœur Andréanne Urbain nous fait la lecture du texte original et de la modification proposée.

AVIS DE MOTION
CHANGEMENTS AUX RÈGLEMENTS
1^{re} lecture et vote
assemblée générale du 26 mars 2024

Chapitre 1

ACTUEL	PROPOSÉ
<p>CHAPITRE 1</p> <p>DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX</p> <p>114. b) Tout membre non à plein temps du Comité exécutif, peut remplacer une déléguée syndicale ou un délégué syndical en son absence conformément à l'alinéa a) ci-dessous.</p>	<p>CHAPITRE 1</p> <p>DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX</p> <p>114 b) Tout membre élu du Comité exécutif et de la Région du Montréal métropolitain sont considérés comme délégués et délégués syndicaux pour la durée du mandat à moins qu'elle ou qu'il ne démissionne de ses fonctions.</p>

Les membres présents à l'assemblée votent et la première lecture est adoptée au deux tiers (2/3) des membres en règle ayant le droit de vote.

Proposé par : Alexandre Corneli
Appuyé par : Lisa-Marie Couture
Adopté

8. DÉMISSION ET MISES EN NOMINATION DES DÉLÉGUÉES SYNDICALES ET DÉLÉGUÉS SYNDICAUX

La consœur Andréanne Urbain, secrétaire-trésorière, dresse la liste des démissions et des nominations des délégué.e.s.

Proposé par : Lisa-Marie Couture
Appuyé par : Alexandre Lussier
Adopté

9. AFFAIRES GÉNÉRALES

Le confrère Alain Robitaille fait le résumer de la journée de lobbying à l'assemblée National. Des membres interviennent lors de ce point afin de poser des questions et émettre des commentaires. Des réponses leur sont apportées.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus d'intervenants, l'assemblée est levée à 21h29.

Proposé par : Stéphane Fauvelle
Appuyé par : David Tremblay
Adopté

Renaud Viel
Président
STTP - Section locale de Montréal

Jean-François Beauchemin
Secrétaire-archiviste
STTP - Section locale de Montréal

RV/JFB/af sepb-574

Montréal, le 19 avril 2024